

Suite aux « déplacements » des trajectoires vers Orly en 2007, nous avons constaté que la plupart des communes de notre territoire ont vu le nombre de survols considérablement augmenter.

C'est le cas en particulier de St Arnoult en Yvelines avec les avions en provenance du sud-est par vent d'est en configuration dite « Molek ». Dans cette commune c'est un doublement des vols (250 par jour) et une augmentation de 3dB du niveau sonore. Cela a conduit le Conseil municipal à adopter à l'unanimité une motion contre ces nuisances le 3 mars dernier. Le résultat du relèvement des altitudes devant réduire les nuisances sonores est exactement inverse.

Nous soutenons la demande d'annulation de l'arrêté émise par M. Jean-Luc Alison, expert international en acoustique et vice-président de l'ACNAB, qui dénonce les conditions¹ dans lesquelles a été réalisée l'enquête publique par les services de la DGAC en 2009. Les nuisances induisent une baisse significative de la valeur des biens immobiliers survolés et une perte d'attractivité pour les communes.

Nous sommes désormais équipés de matériels et de logiciels de traitement développés par Jean-Pierre Jouravel, nous permettant de récupérer les paramètres des avions en survol de nos balises, de les corrélérer avec les données de Bruitparif et d'effectuer des statistiques précises sur des durées de plusieurs dizaines de jours. Les résultats ont été présentés en 2014 et 2015 à l'occasion de réunions publiques organisées par les élus et par l'ACNAB dans nos communes. Nous constatons des écarts importants d'altitude d'un vol à l'autre le même jour, des paliers trop bas qui ne respectent pas le « relèvement », des décollages vers le sud « à l'horizontal » pour quelques avions, toujours les mêmes, qui conduisent à faire passer les avions à l'arrivée par vent d'est sous les départs dans la zone de croisement, etc.

Nous sommes convaincus qu'il est possible d'améliorer la situation mais pour cela il faut agir efficacement avec les élus qui nous soutiennent et avec un maintien des adhésions importantes des populations survolées.

Par ailleurs, nous sommes toujours engagés au maintien du statut quo et de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 qui limite le nombre de mouvements à 200.000 par an sur Orly et qui impose un couvre-feu de nuit. Aujourd'hui, nous constatons que le lobby aérien agit pour remettre en

cause cet arrêté afin de doubler le trafic sur Orly et son extension en cours, ce qui est une ineptie écologique et économique.

Nous serons présents sur les différents Forum des associations des villes de Saint-Arnoult, Rochefort-Longvilliers (Union), Bonnelles et Limours. Vous aurez l'occasion de rencontrer les membres du Bureau de l'ACNAB et de visualiser les documents de synthèse des analyses des vols qui mettent en évidence les anomalies nombreuses.

Finalement, l'ACNAB soutien également les démarches visant à limiter le développement du trafic sur l'aéroport de Toussus le noble. En effet, nos communes devant déjà subir les nuisances des avions de lignes sont également soumises au survol des avions de tourisme très bruyants et des hélicoptères civils et militaires.

Didier LARGE, président de l'ACNAB